



Fédération Syndicale Unitaire

Éducation Enseignement Recherche Culture Formation Insertion

169 bis, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN

Tel. : 05 53 48 26 81 Tel. portable : 06 83 13 04 71

Courriel : fsu47@fsu.fr

Déclaration préalable FSU au CHSCTD du 6 février 2018

Les représentants de la FSU sont solidaires du mouvement de grève impulsé par le SNES concernant la réforme du lycée. Cette réforme sera à l'origine de dégradations des conditions de travail des enseignants du second degré :

- la charge de travail va être augmentée,
- l'avenir des élèves va reposer sur les épaules des enseignants ce qui est une responsabilité trop lourde et culpabilisante pour ces personnels. On fait d'eux des agents de la sélection à l'entrée à l'université.

Cette « confiance » accordée aux enseignants semble contradictoire avec la défiance exprimée par les députés Aurore Bergé et Béatrice Descamps qui accusent les enseignants d'être déconnectés de la réalité économique et sociale des quartiers où ils enseignent. Ce rapport insulte le travail des enseignants et la réalité des difficultés rencontrées. Les responsables politiques demandent aux enseignants de palier les difficultés sociales qu'ils ont eux-mêmes créés. Nous suggérons à ces députées de se pencher, elles, sur les réalités du travail des enseignants et de venir dans les établissements scolaires pour se rendre compte que les difficultés économiques et sociales des élèves sont quotidiennement prises en compte par nos collègues.

Une nouvelle annonce sur la Fonction Publique a récemment soulevé de nombreuses interrogations : le plan de départ volontaire. Y a-t-il une planification de ces départs ? Qui va partir ? Quels sont les services de la Fonction Publique qui sont touchés ? Dans quelles conditions vont être faits ces départs « volontaires » ? La FSU s'insurge contre la diminution du nombre d'agents de la Fonction publique d'autant plus quand on voit les revendications des aide-soignants des EHPAD, des pénitentiaires, etc... On voit bien qu'il est urgent de renforcer les effectifs d'agents. Et, le recours aux contractuels ne peut être la solution au remplacement d'un agent de l'État.

La FSU souhaite également revenir sur les conditions de travail des administratifs de la Fonction publique. Suite aux témoignages des personnels lors des visites, des RIS et dans les fiches SST, nous avons constaté une surcharge de travail due aux suppressions de postes et/ou aux arrêts maladies non remplacés.

Pour finir, nous souhaitons aborder le retour du jour de carence. Outre que cette mesure stigmatise les fonctionnaires, elle est en plus injuste et inégalitaire puisque deux tiers des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge des jours de carence en application d'une convention de branche ou d'entreprise, elle l'est d'autant plus pour les

agents de l'Education Nationale qui accueillent du public. Ces personnels ont plus de risques de contracter une maladie sur le lieu de travail sans avoir l'assurance qu'elle sera imputable au service. C'est le cas des enseignants qui doivent affronter les épidémies successives de grippe, gastroentérite, et virus en tout genre. De plus comme ils doivent assurer la sécurité des élèves dont les effectifs ne cessent d'augmenter et doivent être en pleine capacité physique pour assurer leur mission, ils n'auront que le choix de s'appauvrir ou de passer une journée extrêmement difficile qui les épuisera davantage. Autant dire que la réponse à «dois-je aller en classe malade?» sera d'ordre financière et seuls les enseignants qui auront les moyens de perdre un jour de salaire pourront s'offrir «le luxe» de prendre soin de leur santé. Les autres le refuseront en prenant le risque de ne pas être en capacité de faire face à leur mission ou de voir leur état se dégrader au point d'être contraints à s'arrêter plus longtemps par la suite.

Le Gouvernement précédent avait décidé d'abroger la journée de carence dans la fonction publique parce que le bilan du dispositif a démontré qu'il n'avait pas eu les effets escomptés.

C'est d'autant plus inadmissible que les études ont prouvé que la mise en œuvre du jour de carence a peu d'effet sur les arrêts de très courte durée, mais augmente les plus longs.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut bien au contraire agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention quasi inexistante pour une majorité des fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail. La FSU exige des mesures concrètes dans ce sens, c'est une question d'intérêt général.

Localement, cela passe en premier lieu par un soutien et un regard bienveillant des chefs de service et des chefs d'établissement sur les agents placés sous leur responsabilité. Dans un second temps par la mise en place d'aides spécifiques, voire de moyens humains supplémentaires dans les établissements qui le demandent notamment quand ils font face à des élèves à problèmes de comportement qui désorganisent le fonctionnement. Enfin un accompagnement particulier des chefs de service et des chefs d'établissement dont la posture professionnelle irait jusqu'à créer souffrance et arrêts maladie.

La FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence, ni dans le public ni dans le privé car sanctionner financièrement, le fait d'être malade est indigne d'un pays tel que le nôtre.